

SECONDE SÉANCE DISTINCTE

2 h. 45 p.m.

L'honorable GEORGE S. WHITE, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Emerson,	Lambert,	Quart,
Baird,	Farris,	Lefrançois,	Raymond,
Basha,	Fergusson,	Leonard,	Roebuck,
Beaubien	Fournier,	Macdonald	Smith
(Bedford),	(Madawaska-	(Brantford),	(Kamloops),
Bishop,	Restigouche),	Macdonald	Smith (Queens-
Boucher,	Gladstone,	(Cap-Breton),	Shelburne),
Bouffard,	Gouin,	McCutcheon,	Sullivan,
Bradley,	Grant,	McGrand,	Taylor (Norfolk),
Brooks,	Grosart,	McKeen,	Taylor
Buchanan,	Haig,	McLean,	(Westmorland),
Burchill,	Hayden,	Méhot,	Thorvaldson,
Cameron,	Higgins,	Molson,	Tremblay,
Campbell,	Hnatyshyn,	Monette,	Turgeon,
Choquette,	Hollett,	O'Leary	Vaillancourt,
Comeau,	Horner,	(Carleton),	Veniot,
Connolly	Howard,	O'Leary,	Vien,
(Ottawa-Ouest),	Hugessen,	(Antigonish-	Welch,
Croll,	Inman,	Guysborough),	White,
Dessureault,	Irvine,	Paterson,	Willis,
Drouin,	Jodoin,	Pearson,	Wood,
Dupuis,	Kinley,	Power,	Woodrow.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et ayant pris place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent maintenant auprès de lui dans la salle du Sénat.»

La Chambre des communes étant venue,

Son Orateur, l'honorable Marcel-Joseph Lambert, dit:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers leur Reine et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandant que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable Président du Sénat répond:

MONSIEUR L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable, qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, Il lui accorde, et en toute occasion, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par Elle de la manière la plus favorable.

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue à cette première session de la vingt-cinquième législature du Canada.

J'ai conscience d'exprimer le sentiment de tous les Canadiens lorsque je dis combien nous avons été heureux d'avoir eu la visite de Sa Majesté la Reine Mère Élisabeth. Sa grâce et son charme ont avivé en nous le sentiment de loyauté et d'affection que nous éprouvons pour la Couronne et pour la Reine.

Le printemps dernier, Son Altesse Royale le duc d'Edimbourg a passé plusieurs semaines parmi nous à l'occasion de sa Deuxième conférence d'études sur les conséquences humaines des changements dans le milieu industriel dans le Commonwealth et l'Empire. Son Altesse la Princesse Royale, au cours de son séjour au Canada en juin dernier, a rempli ses engagements avec simplicité et avec grâce.

Le Canada a été honoré, ces jours derniers, par la visite de Son Excellence Ayub Khan, président du Pakistan, qui a accompagné mon Premier Ministre à son retour de la conférence du Commonwealth. Nous avons été heureux d'accueillir ce chef distingué d'un grand pays du Commonwealth et de discuter avec lui de questions d'intérêt commun.

Depuis la dernière fois que j'ai porté la parole en cette enceinte, ma femme et moi avons visité de nombreux endroits au Canada et nous avons accueilli à la Résidence du Gouverneur un grand nombre de sociétés et organisations, y compris des représentants de groupes d'étudiants et de mouvements de la jeunesse. Nous avons été profondément impressionnés par les expressions de loyauté envers la Couronne qui nous sont venues de personnes représentant tous les milieux de la société.

La réunion des premiers ministres du Commonwealth, qui vient de prendre fin, a été de nouveau l'occasion de franches discussions à l'échelon le plus élevé et a fait ressortir une fois de plus les liens étroits qui sont la marque distinctive de cette association unique de pays libres. Le Canada, avec les autres pays membres du Commonwealth, a accueilli quatre nouveaux membres autonomes: le Sierra Leone, le Tanganyika, la Jamaïque et la Trinité et Tobago.

Les négociations de la Grande-Bretagne avec la Communauté économique européenne et les répercussions économiques et politiques, pour le Commonwealth et ses membres, de l'adhésion possible de la Grande-Bretagne à la Communauté, ont fait l'objet des discussions qui ont eu lieu à la conférence du Commonwealth. Ces questions sont d'un intérêt capital pour le Canada; le Gouvernement entend donc faire tout ce qu'il peut pour sauvegarder les intérêts du Canada tout en préservant l'unité et la vitalité de l'ensemble du Commonwealth.

Des transformations lourdes de conséquences sont en voie de s'opérer dans les relations commerciales entre nations et groupes de nations. De nouvelles occasions se présentent d'engager des négociations fructueuses en vue de réduire les obstacles au commerce, d'après des normes d'application générale et uniforme. Mon Gouvernement estime que ces questions importantes devraient être étudiées à fond au cours d'une conférence groupant des représentants de nations animées du même esprit, et il a formulé une proposition en ce sens.

Le Canada a continué de jouer un rôle de plus en plus fécond sur la scène internationale. La division de l'Allemagne et la situation de Berlin demeurent une source de désaccord en dépit d'efforts soutenus pour trouver un terrain d'entente propice à un règlement par voie de négociations. Tant que les puissances communistes continueront, par leur comportement, à créer un climat de tension et de méfiance, il faudra maintenir les moyens de défense du Canada tant sur notre territoire qu'aux frontières de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord en Europe et dans l'Atlantique.

La menace de guerre ne sera écartée que si l'on en arrive à un accord international réel sur le désarmement, un accord dont l'exécution serait vérifiée par des moyens qui inspirent confiance. Le Canada va persister dans ses efforts pour atteindre cet objectif.

Les Canadiens ont salué avec satisfaction l'établissement, par les Nations Unies et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, d'un programme alimentaire mondial fondé sur une proposition de mes Ministres. Vous serez invités à autoriser la participation du Canada à ce programme.

Mon Gouvernement vous demandera d'étudier, à titre de mesure importante en vue de réaliser pleinement le concept de la Confédération, un projet de résolution prévoyant le «rapatriement» de la constitution du Canada et invitant les provinces à donner leur accord à cette fin.

Comme autre moyen d'identifier clairement la nationalité canadienne, mon Gouvernement invitera les provinces à une conférence où il les consultera sur le choix d'un drapeau national et d'autres symboles nationaux.

Vous serez saisis de mesures pourvoyant à la division des Territoires du Nord-Ouest en deux territoires et tendant à assurer un gouvernement plus autonome aux habitants de cette région. Ce sera là un premier pas vers la création ultérieure de nouvelles provinces dans le grand Nord canadien.

Vous serez appelés à adopter des mesures destinées à donner suite, après modification, à certaines des recommandations de la Commission royale d'enquête sur les publications.

Un projet de loi relatif au Sénat vous sera présenté.

Afin d'assurer que le remaniement de la carte électorale s'opère de façon objective et impartiale, vous serez invités à approuver un bill tendant à établir une commission indépendante chargée de recommander un remaniement.

Il vous sera soumis une mesure visant à établir une Commission des réclamations indiennes qui examinera les réclamations de diverses tribus et bandes, selon lesquelles certains de leurs droits auraient été restreints ou abrogés, et présentera des recommandations en vue du règlement équitable et final de ces réclamations.

L'activité économique du Canada a progressé rapidement. Ce progrès marqué s'est traduit par plus de 200,000 nouveaux emplois au cours des douze derniers mois. Mon Gouvernement a pour objectif d'accélérer ce rythme de progrès, ce qui veut dire la création, au cours des cinq prochaines années, de plus d'un million de nouveaux emplois, doublée d'un accroissement correspondant du produit national brut et de la production destinée à l'exportation aussi bien qu'au marché intérieur, secteurs qui atteignent déjà des niveaux sans précédent.

Une activité si intense n'a pas empêché que surviennent des difficultés de change semblables à celles qui avaient atteint les proportions d'une crise au Canada en 1947 et à celles qui ont affligé d'autres grands pays commerçants à des dates plus récentes. En juin, mon Gouvernement a jugé qu'il fallait appliquer immédiatement un vaste programme destiné à raffermir les réserves de devises du Canada. Depuis, ces réserves se sont accrues sensiblement. Mon Gouvernement a la ferme intention d'abolir, aussitôt que les circonstances le permettront, les surtaxes à l'importation qui figurent dans ce programme.

Mon Gouvernement continuera de prendre des mesures concrètes, pratiques, en vue de redresser la balance des paiements internationaux du Canada. Le taux de change du dollar canadien, qui a été stabilisé dernièrement, a beaucoup aidé les producteurs dans toutes les parties du Canada, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. De plus, le nouveau taux de change favorise une grande expansion dans l'industrie touristique du Canada, à laquelle une action concertée des gouvernements fédéral et provinciaux a aussi concouru.

La mise en valeur du Canada continuera d'exiger des importations de capitaux. A cette fin, mon Gouvernement entretiendra au Canada un climat propice aux placements étrangers.

Vous serez invités à approuver, parmi les dispositions de mon Gouvernement en vue de développer l'économie du Canada, de maintenir un niveau élevé d'emploi et de raffermir la balance des paiements, un texte législatif établissant un Office national du développement économique. Cet Office serait largement représentatif et ferait enquête et rapport sur l'état de l'économie et sur les programmes économiques. Il serait aussi chargé de recommander au Gouvernement des entreprises ou mesures particulières qui, à son avis, favoriseraient l'expansion nationale, y compris des projets qui pourraient exiger la participation directe de l'État, sous forme de concours financier ou autrement.

Mes Ministres ont pour objectif d'équilibrer le budget. A cette fin il importera de limiter les dépenses facultatives et de consacrer une plus grande part des ressources disponibles à la réalisation des entreprises nationales essentielles qui sont conçues en vue d'assurer l'expansion de l'économie canadienne. Des mesures seront prises en vue de rendre encore plus efficace le fonctionnement du gouvernement. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement va aider à améliorer l'administration, tout

en maintenant le haut degré d'excellence de la fonction publique du Canada. Un programme d'économies dans les dépenses de l'État se fera sentir dans le Budget révisé des dépenses dont vous serez saisis.

Une Commission royale d'enquête a été établie en vue d'examiner tout le domaine de l'imposition fédérale, ainsi que ses répercussions sur l'économie canadienne, et de recommander des réformes et des améliorations.

Les mesures d'ordre fiscal dont vous serez saisis au cours de la présente session auront pour objet de créer de meilleures possibilités d'emploi pour les Canadiens, de favoriser la croissance de l'économie à un rythme élevé, d'affermir la balance des paiements internationaux du Canada et de maintenir la stabilité des prix. De nouvelles mesures budgétaires seront présentées afin d'offrir d'autres solutions aux problèmes de longue durée.

Mes Ministres vont présenter de nouveau les résolutions que renfermait le dernier budget, dont le principal objectif était de stimuler la croissance économique. Cela comprendra le stimulant à la production offert aux entreprises de fabrication et de transformation par la suppression de la moitié de l'impôt sur la première tranche de \$50,000 de revenu imposable provenant de ventes accrues, et du quart de l'impôt accru sur tout revenu additionnel résultant de l'augmentation des ventes. Cela comprendra aussi la mesure visant à accorder aux sociétés et aux particuliers le droit de déduire du revenu découlant de la production du pétrole et du gaz les frais de forage et d'exploration, et à permettre que soient déduites aux fins de l'impôt sur le revenu certaines dépenses faites pour acquérir des droits d'exploitation relatifs au pétrole et au gaz. La mesure tendant à accorder un dégrèvement d'impôt spécial à l'égard des impôts provinciaux sur l'exploitation forestière sera également présentée de nouveau en vue de faire disparaître toute distinction injuste dans l'impôt sur l'abattage du bois. Les sociétés qui extraient le minerai de fer viendront s'ajouter à la liste de celles qui sont exemptes de l'impôt spécial sur le revenu réalisé au Canada par les succursales de corporations non résidentes. Vous serez saisis de nouveau de la mesure visant à augmenter de \$50 par année les déductions d'impôt accordées pour les enfants.

Mon Gouvernement entend s'efforcer, de concert avec l'industrie canadienne, d'accroître et d'accélérer l'application des ressources de la science à la production industrielle. Il vous sera demandé d'approuver le nouveau stimulant fiscal, annoncé dans le dernier exposé budgétaire, à l'adresse des entreprises qui augmenteront les sommes qu'elles affectent à la recherche scientifique au Canada. L'ouverture cette semaine au Canada de la première station nucléaire d'énergie électrique a fourni une preuve éloquentes de la belle coopération qui existe au Canada entre la science et l'industrie.

La prospérité et le progrès du Canada, en fin de compte, doivent s'appuyer dans une grande mesure sur ses exportations. Pour que celles-ci atteignent des niveaux satisfaisants, il faut accroître encore la capacité de concurrence des produits canadiens sur les marchés extérieurs. Tels sont les buts des programmes industriels du Gouvernement. Ses négociations commerciales visent à ouvrir de nouveaux débouchés aux producteurs canadiens, en retour des possibilités offertes aux producteurs étrangers d'écouler leurs produits au Canada. La vigoureuse campagne d'expansion du commerce d'exportation va revêtir une ampleur nouvelle afin d'accroître les ventes des produits canadiens sur les marchés extérieurs. Il vous sera demandé de voter les fonds nécessaires à l'accomplissement de cette tâche grandissante. Vous serez également saisis de modifications à la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, modifications destinées à doubler le montant des engagements que la Société d'assurance des crédits à l'exportation peut assumer et à améliorer les arrangements de financement à longue échéance.

Vous serez priés d'autoriser l'institution d'un Office d'expansion atlantique qui sera appelé à donner son avis sur les mesures à prendre et les programmes à établir pour favoriser le développement économique de la région atlantique du Canada.

Des modifications seront proposées à la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, qui tendront à donner plus d'envergure encore au rôle important que joue cette banque dans l'expansion nationale.

Une agriculture prospère demeure essentielle au bien-être de l'ensemble de l'économie canadienne. Le Canada est gratifié cette année de très riches récoltes de bonne qualité, et les marchés d'exportation des produits agricoles canadiens se sont considérablement élargis.

Mes Ministres se rendent compte que l'élevage du bétail occupe une place de plus en plus importante dans l'agriculture canadienne. Ils proposent qu'un programme soit mis au point en vue d'assurer l'aménagement d'un nombre suffisant d'entrepôts afin qu'il y ait toujours assez de céréales de provende pour répondre aux besoins croissants des éleveurs de bétail, surtout dans les régions de la Colombie-Britannique et de l'Est canadien qui en manquent ordinairement.

Le programme d'assainissement et de mise en valeur des terres agricoles se poursuit activement et il vous sera demandé de lui voter les fonds nécessaires.

Il sera proposé un projet de loi visant à accroître les fonds de la Société du crédit agricole et à en assurer une utilisation plus souple.

On a également étudié le besoin d'apprentissage agricole et examiné les moyens qui existent à l'heure actuelle; pour faire suite à cette étude, il y aura, à l'automne, une conférence nationale sur l'apprentissage agricole.

La mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques du Canada doivent occuper une place de premier plan dans le programme de croissance économique nationale. La vingt-quatrième législature a jeté les bases voulues en adoptant la Loi sur l'Office national de l'énergie et d'autres mesures.

Il est à espérer que des ententes seront bientôt conclues, qui permettront de soumettre à votre approbation le traité du Columbia et toute mesure législative que doit adopter le Parlement pour y donner suite.

Le programme national que mon Gouvernement a présenté, voici deux ans, à l'égard du pétrole, a fait augmenter de façon satisfaisante la production et la vente du pétrole canadien.

Des études se poursuivront en collaboration avec les provinces, sur la transmission à grande distance et à haute tension de l'énergie électrique ainsi que sur l'aménagement de sources d'énergie hydro-électrique en vue d'en arriver à la création d'un réseau national d'énergie, qui permettra une utilisation rationnelle des ressources hydro-électriques du Canada afin de mieux servir la mise en valeur et le progrès du pays. Des pourparlers sont en cours avec le gouvernement du Manitoba au sujet d'études du réseau fluvial du Nelson.

Mes Ministres ont décidé qu'il faut favoriser la signature de contrats à long terme relatifs à l'exportation massive des excédents d'énergie du Canada, d'après ses besoins actuels et futurs, afin d'accélérer l'aménagement au Canada de centrales d'une envergure telle que le marché national ne pourrait en faire les frais. Ces exportations peuvent aussi contribuer à raffermir notre balance des paiements.

Vu le rôle important des transports dans l'économie canadienne, vous serez invités à approuver des mesures tendant à donner suite aux recommandations

de la Commission royale d'enquête sur les transports, qui a maintenant terminé une analyse complète du problème des chemins de fer au Canada. Ces mesures tendront à supprimer la nécessité de mettre en vigueur des majorations générales et uniformes du tarif-marchandises qui, par le passé, ont constitué un si lourd fardeau pour certaines régions et certains groupes de producteurs. Vous serez invités à approuver une prolongation de la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises et la continuation des autres subventions provisoires accordées aux chemins de fer en vertu de crédits prévus au budget.

Il sera proposé des modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada en vue de réserver aux navires canadiens le commerce de cabotage du Saint-Laurent et des Grands lacs. Il vous sera demandé des fonds afin d'assurer l'exécution du programme de subventions à la construction maritime annoncé il y a quelques mois.

Vous serez priés de pourvoir à la continuation du programme des travaux d'hiver en vue d'aider les municipalités à faire face au chômage saisonnier.

Il se produit des transformations profondes dans les besoins de main-d'œuvre des industries canadiennes, par suite de l'automatisation, d'autres innovations technologiques et des pressions de la concurrence mondiale. Vous serez saisis d'une mesure tendant à aider les employeurs, les travailleurs et leurs associations à parer le contre-coup de l'évolution industrielle.

Mon Gouvernement vous présentera également un texte législatif en vue d'assurer la protection contre les accidents et les dangers dans les travaux et les entreprises qui relèvent de la compétence du Gouvernement fédéral.

Le Comité chargé d'étudier les questions relatives à la Caisse d'assurance-chômage est censé présenter son rapport au cours de l'automne. Lorsque le rapport aura été étudié, vous serez saisis de dispositions pertinentes.

Pour qu'il soit possible d'instaurer un régime national de pension de vieillesse à participation, avec prestations aux invalides et aux survivants, il faut modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les gouvernements de toutes les provinces, sauf ceux du Québec et de Terre-Neuve, se sont prononcés en faveur d'une telle modification. Mon Gouvernement est disposé à vous recommander d'approuver une Adresse à Sa Majesté pour demander la modification, dès que nous aurons reçu l'assentiment des deux autres provinces.

A mesure que les régimes de pension se sont généralisés dans les entreprises canadiennes, il est devenu de plus en plus évident qu'il faudrait prendre des dispositions pour protéger les intérêts des intéressés, et notamment pour assurer que la pension accumulée soit transférable lorsque les travailleurs changent d'emploi. Dans la plupart des cas, les provinces doivent légiférer à cette fin; du reste, plusieurs d'entre elles sont à étudier des propositions dans ce sens. Mon Gouvernement sera disposé à vous soumettre des mesures législatives complémentaires visant les industries qui relèvent de la compétence fédérale, une fois que les provinces auront réalisé, à cet égard, suffisamment de progrès.

Vous serez saisis d'une mesure visant à autoriser l'institution d'un Conseil national du bien-être afin de rendre plus efficace l'activité du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans ce domaine.

Vous serez invités à approuver des modifications à la Loi sur les aliments et drogues afin d'assurer une réglementation plus efficace de la distribution et de la vente des médicaments, dans l'intérêt de la santé publique.

Vous serez invités à adopter une loi tendant à permettre l'institution d'un Conseil national de la recherche médicale.

Vous serez saisis de nouveau d'une mesure législative tendant à autoriser le versement par les sociétés fédérales de la Couronne de certains impôts et droits provinciaux sur les denrées.

Il sera proposé, dans le cadre des subventions aux universités, des mesures législatives qui comporteront l'autorisation de verser les subventions plus élevées annoncées il y a déjà quelques mois, et qui pourvoient à des arrangements de rechange là où des subventions provinciales supplémentaires sont versées en remplacement des subventions fédérales.

Il sera présenté un projet de loi visant à autoriser la révision et la codification de tous les statuts fédéraux.

Des bills seront présentés en vue de modifier la Loi sur les juges, la Loi sur l'aéronautique, la Loi sur la faillite, la Loi sur l'aide à la production du charbon et la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, ainsi que d'autres lois.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à voter les fonds requis pour le service public et pour les versements autorisés par le Parlement.

Vous serez invités à abolir la clôture et à rétablir le comité spécial de la procédure de la Chambre.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie Dieu dans Sa sagesse de vous éclairer dans l'accomplissement de votre tâche au service de la nation.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Choquette présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: «Loi concernant les chemins de fer».

Le bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main le discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.